



Erreur sur avenant en ma faveur mais déjà signé

Par **Vouloir**, le **29/01/2024** à **19:10**

Bonjour,

J'ai récemment signé un avenant suite à un changement de poste, cela entraîne un changement de statut au sein de mon entreprise. Cependant, à la signature un salaire a été proposé et je l'ai donc retrouvé sur l'avenant. Néanmoins, mon employeur revient dessus car il constate que le salaire inscrit faisait normalement référence à mon salaire avec mon ancienneté. Il me propose de baisser le coefficient pour maintenir mon ancienneté et revenir sur le salaire initialement imaginé. Sinon, on garde le coefficient signé mais ce sera sans mon ancienneté (15 ans).

Quel solution, sachant que des propositions m'ont encore été faites mais celà augmente mon brut d'une trentaine d'euros seulement.

Par **janus2fr**, le **30/01/2024** à **07:05**

Bonjour,

Vous n'avez pas à accepter une baisse de coef ni de perdre votre ancienneté (ce qui n'est, de toute façon, pas possible, sauf à démissionner et se faire réembaucher).

S'il y a eu une erreur de salaire sur l'avenant, cela peut être corrigé, une erreur ne crée pas le droit. Je ne vois pas pourquoi votre employeur cherche des moyens détournés alors qu'il suffit de corriger le salaire ?